

Compétition du 7 avril 2018 au golf de Vaugouard

Règles locales

Toutes les **règles locales permanentes** (page 5 du Vadémécum 2018), notamment « on place la balle sur toute partie tondu ras ».

Sur un green, toute balle, ou marque balle, **déplacée accidentellement par un joueur** doit être replacée **sans pénalité**. Si la balle est **déplacée par une cause naturelle**, elle doit être jouée telle qu'elle repose, sans remplacement, ni pénalité.

Hors-limites et **obstructions inamovibles** sont précisés sur les cartes de parcours disponibles au secrétariat du golf.

Au **trou n° 12**, si votre balle est perdue dans un obstacle d'eau, ou si elle y repose, vous pouvez, outre les règles habituelles, utiliser la dropping-zone (avec 1 point de pénalité). Par contre, vous ne pouvez pas utiliser cette dropping-zone **si votre balle est perdue ailleurs que dans un obstacle d'eau** : vous devez recommencer votre coup (avec 1 point de pénalité, bien sûr). On rappelle que pour qu'une balle soit jugée perdue dans un obstacle d'eau, **il faut l'avoir vue rentrer dans cet obstacle** ; dans le doute, elle doit être jugée comme perdue ailleurs que dans un obstacle d'eau.

Au **trou n° 16**, même règle. Et vous pouvez aussi utiliser la dropping-zone si votre balle a dépassé l'obstacle d'eau situé derrière le green.

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Vous êtes donc invités à **pratiquer le « Ready Golf »**, ce qui devrait améliorer le temps de jeu.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprises

